



### **Particularités de la saison 2019/2020**

**Pour les licenciés Ufolep qui renouvellent en continu leur licence depuis la saison 2016/2017, sur des activités où le certificat médical est valable 3 ans, la rentrée 2019/2020 sera la 4ème année de renouvellement. Ils devront fournir un nouveau certificat médical lors de leur demande de licence 2019/2020.**

## Certificat médical ou attestation ?

<b>Type</b>	<b>1<sup>er</sup> licence</b>	<b>Renouvellement</b>
R1	Certificat médical	Questionnaire médical
R2	Certificat médical	Certificat médical tous les 3 ans Questionnaire médical tous les ans
<i>les activités sportives à contraintes particulières :</i> <i>- Rugby</i> <i>- Tir sportif</i>	<i>Certificat médical</i>	<i>Certificat médical tous les ans</i>
<i>les activités sportives à contraintes particulières :</i> <i>- École de sport R2</i> <i>- Activités aquatiques d'entretien</i>	<i>Certificat médical</i>	<i>Non. Questionnaire médical</i>
R3	Certificat médical	Certificat médical tous les 3 ans Questionnaire médical tous les ans
<i>les activités sportives à contraintes particulières :</i> <i>- Alpinisme</i> <i>- Plongée sous-marine</i> <i>- Spéléologie</i>	<i>Certificat médical</i>	<i>Oui. Certificat médical tous les ans</i>
R4	Certificat médical	Certificat médical tous les ans
R5	Certificat médical	Certificat médical tous les 3 ans Questionnaire médical tous les ans
R6	Certificat médical	Oui. Certificat médical tous les ans

Note : dans votre dossier, vous trouverez qu'un exemplaire du questionnaire de santé. Vous pouvez le photocopier autant de fois que vous le souhaitez ou bien vous pouvez le retrouver sur le site internet de l'Ufolep, dans la rubrique « Association », « S'affilier, prendre une licence ».

## COMMENT LIRE CE TABLEAU ? (tableau ci joint)

Le calcul de la date limite de validité du certificat médical en fonction des activités choisies par le licencié :

- Si la date limite est 31/12/999 = le licencié fait des activités de type R1 ou le certificat médical ne doit pas être représenté.
- Si la date limite s'affiche (exemple : 18/09/2021) = l'adhérent est sur une activité ou plusieurs activités pour lesquelles le renouvellement de licence nécessite un certificat médical tous les 3 ans. La date mentionne la fin d'utilisation de ce certificat médical pour 2021.
- Si la date est vide = le certificat médical n'est plus valable. L'adhérent doit en présenter un nouveau.

**Pour tous ceux qui ont une date limite comprise entre le 01/09/2019 et le 31/08/2020, il faudra lors du renouvellement de licence présenter un nouveau certificat médical datant de moins d'un an.**